

n°83

Janvier 2013

SYLVINFO

Champagne-Ardenne

Sommaire

- 1 Éditorial
- 2 La desserte forestière
- 4 Utilisation des produits phytopharmaceutiques
- 5 Dossier : Adresses utiles des organismes et administrations
- 9 Les entreprises adhérentes à Forêt Qualité au 1/12/2012
- 10 Tentez l'expérience : découvrez les Fogefor !
- 11 FOGEFOR pour 2013
- 12 Brèves

Éditorial

Les Syndicats de Forestiers Privés comptent sur vous en 2013

Les Syndicats de Forestiers Privés départementaux de Champagne-Ardenne, ayant pour objet la défense des intérêts des propriétaires forestiers privés, sont tout particulièrement impliqués :

- ◆ dans toutes les procédures environnementales, qui sont de plus en plus nombreuses, qu'il s'agisse des sites Natura 2000, de charte de biodiversité, de trames verte et bleue, et autres...
- ◆ dans les problèmes cynégétiques, à un moment où l'accroissement insuffisamment contrôlé des populations de cervidés et de sangliers met en danger les plantations mais aussi les régénérations, compromettant gravement la gestion durable de nos forêts,
- ◆ enfin dans l'évolution de nos entreprises locales de transformation, en situation parfois difficile : or, sans débouchés régionaux nous écoulons difficilement nos produits forestiers.

Pour mieux répondre à tous les enjeux, les Syndicats ont besoin :

- ◆ d'augmenter leur représentativité tant auprès des administrations que de l'ensemble de la filière,
- ◆ de renforcer et de renouveler les Conseils d'administration, pour pouvoir participer efficacement aux très nombreuses commissions ou groupes de travail,
- ◆ enfin de renforcer leurs moyens financiers de manière à permettre leurs actions propres, mais aussi celles de leurs structures régionales (Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne) et nationale (Forêts Privées de France).

Aussi rejoignez-nous ! À cet effet, vous trouverez un bulletin d'adhésion au Syndicat de votre département joint à ce Sylvinfo et nous vous invitons aussi à participer à la Journée régionale de la forêt privée, prévue le samedi 28 septembre 2013 dans l'Aube.

Espérant vous retrouver parmi nos adhérents et nos participants, je vous présente, au nom des Syndicats et des Organismes de la forêt privée de Champagne-Ardenne, tous nos meilleurs vœux pour 2013.

D. Barthélemy
Président de l'UFPCA

*"Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures"*



La desserte forestière ou l'illustration du grand écart entre «produire plus» et «préservé mieux...»

La desserte forestière, c'est-à-dire la création de places pour stocker le bois et de routes pour l'évacuer de nos forêts, est au cœur de la politique forestière actuelle. Lors du Grenelle de l'Environnement en 2007, un protocole d'accord, conclu entre les organisations environnementales et les représentants publics et privés de la forêt française, s'intitulait ainsi : «Produire plus tout en préservant mieux». Qu'en est-il dans les faits ?

L'exemple de la desserte illustre de façon magistrale la difficulté à mettre en œuvre dans notre pays des politiques bienveillantes dans leurs fondements mais totalement contradictoires dans leur application.

D'un côté, **la mobilisation de bois**, priorité des priorités du rapport Puech 2009. Les routes forestières sont quasiment le dernier poste encore subventionné par l'État et l'Europe. Les Plans de Développement de Massifs (PDM) consacrent énergie et argent public à faire la promotion de la création de routes dans le but de sortir le bois de nos forêts. Les aides sont aujourd'hui

versées prioritairement aux propriétaires se regroupant pour porter un projet commun de desserte. Enfin, dans certaines communes du département, les projets de création de routes forestières sont même proclamés d'intérêt général (via une Déclaration d'Intérêt Général) et les travaux d'élargissement de chemins ruraux d'emprise s'imposent aux propriétaires riverains

Parallèlement, au travers des bilans de gestion instruits par les Directions Départementales des Territoires (DDT, ex-DDA), les propriétaires vont devoir rendre compte de la réalisation effective des coupes, au risque de graves remises en cause fiscales (Monichon, ISF, DEFI) qui découleraient d'une perte de la garantie de gestion durable. Notons que ceci constitue un tournant en matière de politique forestière, les propriétaires étant davantage sensibilisés à la sanction en cas de surexploitation de la forêt que de sous-exploitation...

De l'autre, **la préservation de l'environnement**. Il faut savoir qu'aujourd'hui, ce ne sont pas moins de trois dispositifs réglementaires

distincts qui concernent de façon directe les projets de création de routes forestières : la loi sur l'eau, l'évaluation des incidences Natura 2000 et la loi sur les études d'impact.

Routes forestières et loi sur l'eau

La loi sur l'eau est une loi extrêmement vaste dont l'impact sur la desserte forestière ne constitue qu'une infime partie. De façon globale, un projet sera soumis à étude environnementale préalable dès lors qu'il touche de près ou de loin à un cours d'eau, comme :

- ♦ les travaux modifiant le profil en long ou en travers du cours d'eau : ils relèvent du régime de l'autorisation (niveau le plus dur) s'ils s'étendent sur plus de 100 m ou de la déclaration (étude plus légère) dans le cas inverse. Par exemple, le raccordement de fossés d'assainissement d'une route forestière sur un ru faisant office d'exutoire est soumis à déclaration loi sur l'eau,
- ♦ les travaux de nature à détruire des frayères de faune piscicole, crustacés ou batraciens. Par exemple, la pose de busage pour franchir un ru dans des zones où la fraye est avérée ou supposée devra faire l'objet d'une étude au titre de la loi sur l'eau.

Il faut noter que la notion de cours d'eau inscrite dans cette loi n'est pas clairement définie, ce qui laisse place aux constructions prétoiriennes. Chaque département a ainsi établi sa cartographie des linéaires qualifiés officiellement de cours d'eau selon des critères qui lui sont propres. Pour l'appréciation des dossiers, la MISE (Mission Inter Service de l'Eau), qui regroupe des agents de la DDT et de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, anciennement les «garde-pêches»), est seule compétente en vertu de sa mission de Police de l'Eau.



Route forestière en construction.



Sonneur à Ventre jaune.

Routes forestières et Natura 2000

Un régime d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, mis en place en 2010, 2011 et 2012, prévoit l'existence de listes d'opérations soumises à étude environnementale préalable :

- ♦ une liste nationale prévoit que tous les projets soumis à la loi sur l'eau y sont de facto soumis (décret n° 2010-365 du 09/06/10),
- ♦ une 2^{ème} liste locale, en cours d'approbation par les différents Préfets de départements et le Préfet de Région, va prévoir pour quel(s) site(s) Natura 2000 les projets de desserte forestière sont soumis à cette étude. À noter que le Syndicat de l'Aube a beaucoup œuvré aux côtés du CRPF et de l'ONF pour faire entendre la voix des forestiers et souligné le dilemme auquel ils sont aujourd'hui soumis. Ainsi, les plus gros sites de production forestière, comme la Forêt d'Orient, les Bas Bois, Étang de la Horre ou encore Barrois et Forêt de Clairvaux devraient être épargnés. Nous avons également obtenu la rédaction collégiale d'une notice interne à l'Administration, à destination des services instructeurs, afin que leur appréciation des dossiers tienne compte des missions de production assignées aux propriétaires forestiers. En clair, ne pas faire de l'excès de zèle lorsque les enjeux écologiques sont faibles.

La simplification des procédures administratives aidant, il faut noter que l'évaluation des incidences est requise même si le projet est extérieur à un site Natura 2000 dans le premier cas, alors qu'elle n'est requise que si elle est incluse dans tout ou partie d'un site dans le 2^{ème} cas...!!

Routes forestières et loi sur les études d'impact

Une importante réforme sur la procédure des études d'impacts a été publiée en décembre 2011 (décret n° 2011-2019 du 29/12/11). Alors que cette procédure ne concernait pas jusqu'ici les pratiques forestières d'usage, désormais les routes forestières sont concernées en temps qu'« infrastructures routières », c'est-à-dire au même titre que toute autre route du domaine public ou privé. Ainsi, les routes d'une longueur égale ou supérieure à 3 km sont soumises d'office à étude d'impact, et celles de moins de 3 km sont soumises à « examen au cas par cas » : les propriétaires ou leur maître d'œuvre doivent produire un formulaire CERFA n° 14734*01 à destination des services de la DREAL (ex-Direction Régionale de l'Environnement) qui décidera alors, sur la base du descriptif du projet qui figure, s'il y a lieu ou non de produire une étude d'impact.



Route forestière en construction.

À l'heure où la filière bois va conjoncturellement et structurellement mal (disparition chaque semaine d'unités de transformation dans le pays), la tâche des forestiers devient très compliquée. La prise en compte des enjeux environnementaux, et le coût de toutes les études et contraintes qui les accompagnent, ne sera acceptable que si l'économie forestière est florissante. Or, dans ce contexte tendu, la bonne volonté des propriétaires est actuellement mise à mal par toutes ces obligations souvent contradictoires, et force est de constater que plus personne dans l'Administration n'a de réelle vision d'ensemble de ces multiples réglementations. Le propriétaire doit aujourd'hui faire seul le grand écart entre les réglementations visant à produire plus et celles à préserver mieux... au risque d'une déchirure prochaine !

Christophe Pichery

Dernière minute : vers une meilleure concertation entre les forestiers privés et les acteurs du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. Suite aux demandes répétées du Syndicat pour qu'une réelle considération de la forêt privée soit affichée par les acteurs du Parc de la Forêt d'Orient, ce dernier a enfin reconnu le retard pris dans ce domaine.

De prochaines échéances vont donc relancer le processus de dialogue : réunion à destination des élus sur les enjeux et le fonctionnement de la forêt privée, rencontre des Présidents,... Par ailleurs, le **Syndicat sera systématiquement présent** au côté des propriétaires qui le souhaitent lors des visites d'animation dédiées qui auront lieu en 2013 et 2014 auprès de chaque propriétaire soumis à PSG et présent dans les sites Natura 2000 de l'Orient.



Utilisation des produits phytopharmaceutiques (*) professionnels, un certificat obligatoire à partir du 1^{er} octobre 2014

(*) Tous les traitements chimiques sont concernés : herbicides, insecticides, fongicides.



Afin de réduire le recours à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de sécuriser leur utilisation, une nouvelle réglementation a été mise en place. Les utilisateurs professionnels de ces produits devront justifier d'un niveau de formation approprié, de même que les conseillers et les distributeurs. Pour les utilisateurs en exploitation agricole, auxquels sont assimilés les forestiers privés, ce niveau de formation devra être attesté par un certificat à partir du 1^{er} octobre 2014.

Pour l'instant, depuis le 1^{er} janvier 2011, les utilisateurs souhaitant se procurer des produits doivent justifier auprès des distributeurs de la qualité professionnelle de leur activité. Pour les propriétaires forestiers, il faut donner la référence d'un document officiel de gestion durable.

À compter du 1^{er} octobre 2014, tous les utilisateurs professionnels exerçant à titre salarié ou pour leur propre compte doivent avoir obtenu un certificat. Pour l'utilisation en exploitation agricole (y compris sur une propriété forestière), il existe deux certificats : décideur et opérateur. Le certificat « décideur en exploitation agricole » permet d'acheter, d'utiliser les produits professionnels et d'organiser cette utilisation pour son propre compte. Le certificat « opérateur

en exploitation agricole » permet d'utiliser les produits en suivant les consignes données.

En l'absence de certificat, les utilisateurs peuvent se procurer des produits avec mention « autorisé dans les jardins » ou faire appel à un prestataire agréé. En effet, pour les activités d'utilisation en travaux et services, mais aussi de conseil à l'utilisation et de vente des produits, un agrément est obligatoire. Il implique la certification individuelle des personnels exerçant cette activité ainsi que la certification de l'entreprise par un organisme certificateur.

Les voies d'accès au certificat pour les utilisateurs en exploitation agricole sont une formation de deux jours ou le succès à un test en 20 questions ou une formation d'un jour suivi d'un test (avec formation complémentaire d'un jour en cas d'échec). Pour ces publics, le certificat est valable 10 ans. Le renouvellement est possible par les mêmes voies. Le certificat peut aussi être délivré sur présentation de certains diplômes obtenus au cours des 5 années précédentes. Le programme des formations est propre au certificat visé. Il concerne la réglementation des produits, la prévention des risques pour la santé et pour l'environnement, les stratégies alternatives aux traitements.



Peupleraie atteinte de la rouille.

Ces formations ou tests doivent être assurés par des organismes de formation habilités pour le certificat souhaité (liste consultable sur le site de la DRAAF). Pour les forestiers intéressés, la profession souhaite faire en sorte d'ici 2014 qu'un certain nombre de centres de formation agricole pour adultes (CFPPA) puissent adapter leurs formations au domaine forestier. Les organisations professionnelles et le CRPF pourront alors centraliser les demandes des forestiers, constituer un groupe de stagiaires au niveau régional et commander la formation adaptée. Les fonds de formation, VIVEA pour les non salariés cotisant à la MSA et FAFSEA pour les salariés, prennent en charge le coût de ces formations.

Textes de référence :

- Arrêté du 30/12/2010 relatif aux références exigées des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques et arrêté du 09/02/2011 le modifiant.
- Décret n° 2011-1325 du 18/10/2011 fixant les conditions de délivrance (...) des agréments des entreprises et des certificats individuels (...).
- Arrêté du 21/10/2011 relatif aux conditions d'habilitation des organismes de formation (...).
- Arrêté du 21/10/2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans les catégories « décideurs en exploitation agricole » et « opérateur en exploitation agricole ».



Adresses utiles des organismes et administrations concernant la forêt privée en Champagne-Ardenne

Syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs

Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne (UFPCA) Président : M. Dominique BARTHÉLEMY	Maison Régionale de la Forêt et du Bois Complexe Agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE	☎ 03.26.65.75.01 ☎ 03.55.03.57.05 ✉ ufPCA@orange.fr
Ardennes Président : M. Hubert BALSAN	17 rue du Château VILLERS SEMEUSE 08013 CHARLEVILLE MÉZIÈRES Cedex	☎ 03.24.57.52.11 ☎ 03.24.57.97.21 ✉ foret.privee.ardennes@wanadoo.fr
Aube Président : M. Bruno DEGOISEY	Maison Auboise de la Forêt Privée et du Bois ZAC de l'Écluse des Marôts 10800 SAINT THIBAUT	☎ 03.25.72.33.77 ☎ 03.25.72.33.78 ✉ spfs.aube@wanadoo.fr
Marne Président : M. François GIRARD	Union des Sylviculteurs de la Marne 3 rue Lochet - 51200 ÉPERNAY	☎ 03.26.55.53.81 - ☎ 03.26.55.53.81 ✉ syndicatforetsprivees.51@wanadoo.fr
Haute-Marne Président : M. Dominique BARTHÉLEMY	Maison de l'Agriculture - Bât. B 26 avenue du 109 ^{ème} R.I. 52011 CHAUMONT Cedex	☎ 03.25.35.03.86 ☎ 03.25.35.03.85 ✉ sfp52@neuf.fr

Organismes économiques

Groupelement Champenois de Développement et de Gestion Forestière Président : M. François NICOLLE Directeur : M. Christophe BAUDOT	Maison Auboise de la Forêt Privée et du Bois ZAC de l'Écluse des Marôts 10800 SAINT THIBAUT	☎ 03.25.72.33.77 ☎ 03.25.72.33.78 ✉ contact@groupelementchampenois.fr
Groupelement de Gestion et de Développement Forestier de la Marne Président : M. Bernard PASCAT Directeur : M. Christophe GENIN	3 rue Lochet 51200 ÉPERNAY	☎ 03.26.54.82.40 ☎ 03.26.54.79.92 ✉ gfm.51@wanadoo.fr
Groupelement de Productivité et de Développement Forestier Haut-Marnais Président : M. Bernard NAEGEL	Maison de l'Agriculture - Bât. B 26 avenue du 109 ^{ème} R.I. 52011 CHAUMONT Cedex	☎ 03.25.35.03.86 ☎ 03.25.35.03.85 ✉ GROUFOR52@cegetel.net
Coopérative Forestière des Ardennes Président : M. Arnaud de CONTENSON Directeur : M. Laurent SAUVAGE	17 rue du Château VILLERS SEMEUSE 08013 CHARLEVILLE MÉZIÈRES Cedex	☎ 03.24.57.52.11 ☎ 03.24.57.97.21 ✉ cofa@wanadoo.fr cofa@foret-privee.ardennes.com
Coopérative Forestière Marnaise	3 rue Lochet 51200 ÉPERNAY	☎ 03.26.54.82.40 - ☎ 03.26.54.79.92 ✉ cfm.51@orange.fr
Société Coopérative Agricole Forestière de Haute-Marne Président : M. Alain DORÉ Directeur : M. Michaël LEOTIER	Maison de l'Agriculture - Bât. B 26 avenue du 109 ^{ème} R.I. 52011 CHAUMONT Cedex	☎ 03.25.35.03.86 ☎ 03.25.35.03.85 ✉ cpf52@sfr.fr
Forêts et Bois de l'Est Section Champagne-Ardenne Président : M. Patrice TILLET Directeur : M. Damien FRANÇOIS	4 rue de Gournay - BP 605 10088 TROYES Cedex	☎ 03.25.76.92.86 ☎ 03.25.76.92.87 ✉ damien.francois@foretsetboisdelest.com

Experts Forestiers

Délégué Régional CNIEFEB M. Jacques ROUSSELIN	16 rue de la Fauconnière 52000 CHAMARANDES	☎ 03.25.03.16.91 - ☎ 03.25.03.86.36 ✉ j.rousselein@foret-bois.com
---	---	--

Société Forestière de la Caisse des Dépôts

Agence de Reims Directeur : M. Vianney de LAVENNE	2 rue Gaston Boyer 51100 REIMS	☎ 03.26.89.31.07 - ☎ 03.26.89.09.19 ✉ agence.reims@forestiere-cdc.fr
Agence de Dijon Directeur : M. Olivier PAIN	54 boulevard Carnot 21000 DIJON	☎ 03.80.65.17.02 - ☎ 03.80.67.89.29 ✉ agence.dijon@forestiere-cdc.fr

Centres d'études techniques forestières (CETEF)

Ardennes Responsable : M. Luc LAUNOIS	17 rue du Château 6 VILLERS SEMEUSE 08013 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cedex	☎ 03.24.57.52.11 ☎ 03.24.57.97.21
Marne Président : M. Philippe DROULLÉ	EPERFOR - 3 rue Lochet 51200 ÉPERNAY	☎ 03.26.55.53.81 ☎ 03.26.55.53.81

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Siège Président : M. Patrice BONHOMME Directeur : M. Claude BARBIER	MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard Route de Suippes 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE	☎ 03.26.65.18.25 ☎ 03.26.65.47.30 ✉ champagneardenne@crpf.fr
Antenne des Ardennes	17 rue du Château - VILLERS SEMEUSE 08013 CHARLEVILLE MÉZIÈRES Cedex	☎ 03.24.57.61.88 ☎ 03.24.32.52.85 ✉ regis.drouhin@crpf.fr
Antenne de l'Aube	42 rue de la Paix BP 3070 10012 TROYES Cedex	☎ 03.25.73.24.88 ☎ 03.25.40.11.94 ✉ bernard.bouchet@crpf.fr ✉ fabrice.beynette@crpf.fr
Antenne de la Brie Champenoise	Centre La Rochefoucauld 2 rue Saint Vincent de Paul - BP 28 51210 MONTMIRAIL	☎ 03.26.81.65.03 ☎ 03.26.42.48.91 ✉ pascal.theisen@crpf.fr
Antenne de l'Argonne Marnaise	(adresse du siège)	☎ 03.26.65.89.38 ✉ jean-baptiste.wokan@crpf.fr
Antenne de la Haute-Marne	6 rue Bouchardon - BP 106 52003 CHAUMONT Cedex	☎ 03.25.03.40.84 - ☎ 03.25.01.05.50 ✉ louis-adrien.lagneau@crpf.fr ✉ damien.breugnon@crpf.fr

Forêts publiques

ONF Délégation territoriale de Champagne-Ardenne Directrice : Mme Florence EDOUARD	10 rue Pasteur 51470 SAINT MEMMIE	☎ 03.26.21.89.10 - ☎ 03.26.21.89.29 ✉ florence.edouard@onf.fr
ONF Agence départementale des Ardennes	1 rue André Dhôtel - BP 457 08098 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex	☎ 03.24.33.74.40 - ☎ 03.24.33.74.49 ✉ ag.ardennes@onf.fr
ONF Agence interdépartemen- tale Aube-Marne	Cité Administrative des Vassauls 38 rue Grégoire Pierre Herluison CS 70198 - 10006 TROYES Cedex	☎ 03.25.76.27.37 ☎ 03.25.76.27.39 ✉ ag.troyes@onf.fr
ONF Agence départementale de Haute-Marne	19 avenue d'Asthon Underlyne BP 1008 - 52008 CHAUMONT Cedex	☎ 03.25.35.36.40 - ☎ 03.25.35.36.69 ✉ ag.haute-mame@onf.fr
Communes forestières de Champagne-Ardenne Président : M. J. Eric PEUDEPIECE Directrice : Mme CASSAGNAUD	Maison Régionale de la Forêt et du Bois Complexe Agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE	☎ 03.26.21.48.17 ☎ 03.55.03.57.05 ✉ champagneardenne@ communesforestieres.org

Interprofession régionale et groupements professionnels

Valeur Bois Président : M. Laurent COLLIGNON Délégué Général : M. Jean-Georges COMBES	Maison Régionale de la Forêt et du Bois Complexe Agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE	☎ 03.26.26.82.65 ☎ 03.26.26.19.05 ✉ valeur.bois@wanadoo.fr
PEFC Champagne-Ardenne Président : M. Dominique BARTHÉLEMY	MRFB - Complexe Agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE	☎ 03.26.65.75.01 ☎ 03.55.03.57.05 ✉ pefc.ca@orange.fr
Forêt Qualité Président : M. Bernard LISCH	Maison Régionale de la Forêt et du Bois Complexe Agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE	☎ 03.26.26.82.65 ☎ 03.26.26.19.05 ✉ contact@foret-qualite.com
Groupement Intersyndical des Bois de Champagne-Ardenne (GIBCA) Président : M. Nicolas TARTERET	Z.I. La Voeve BP 39 10160 AIX EN OTHE	☎ 03.25.46.66.48 ☎ 03.25.46.67.67 ✉ nicolastarteret@ntbois.fr

Fédérations des Chasseurs

Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne Président : M. Jacky DESBROSSE Directeur : Christophe URBANIAK	Complexe Agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51035 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex	☎ 03.26.68.34.69 ☎ 03.26.21.68.15 ✉ chasse.champagne.ardenne@wanadoo.fr
Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes Président : M. Michel HUBERT	49 rue du Muguet 08090 SAINT LAURENT	☎ 03.24.59.85.20 ☎ 03.24.59.05.75 ✉ fdc08@chasseurdefrance.com
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube Président : M. Claude MERCUZOT	Chemin de la Queue de la Pelle 10440 LA RIVIÈRE DE CORPS	☎ 03.25.71.51.11 ☎ 03.25.71.51.19 ✉ fdc10@fdc10.org
Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne Président : M. Jacky DESBROSSE	Complexe Agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51035 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex	☎ 03.26.65.17.85 ☎ 03.26.21.68.15 ✉ fdc51@chasseurdefrance.com
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne Président : M. J. Marie HUGUENIN	16 rue des Frères Parisot BP 137 52004 CHAUMONT Cedex	☎ 03.25.03.60.60 ☎ 03.25.32.12.59 ✉ hautemarne.chasse@orange.fr

Parcs Naturels Régionaux

PNR des Ardennes Président : M. J. Marie MEUNIER Directrice : Mme Isabelle ZARLENGA	91 place de Launet 08170 HARGNIES	☎ 03.24.42.90.57 ☎ 03.24.42.90.58 ✉ accueil@parc-naturel-ardennes.fr
PNR de la Montagne de Reims Président : M. Dominique LEVEQUE Directeur : M. Olas HOLM	Maison du Parc Chemin de Nanteuil 51480 POURCY	☎ 03.26.59.44.44 ☎ 03.26.59.41.63 ✉ contact@parc-montagnedereims.fr
PNR de la Forêt d'Orient Président : M. Christian BRANLE Directeur : M. Meïssa DIALLO	Maison du Parc 10220 PINEY	☎ 03.25.43.81.90 ☎ 03.25.41.54.09 ✉ bonjour@pnrfo.org

Conseil Régional de Champagne-Ardenne

Direction du Développement Agricole et Forestier Directeur : M. Frédéric GALLOIS	5 rue de Jéricho 51037 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex	☎ 03.26.70.31.31 ☎ 03.26.70.31.61
---	--	--------------------------------------



Chambres d'Agriculture

Chambre Régionale d'Agriculture de Champagne-Ardenne	Complexe Agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE	☎ 03.26.65.18.52 ☎ 03.26.66.87.15 ✉ contact@champagrica.fr
Chambre Départementale d'Agriculture des Ardennes	1 avenue du Petit Bois 08013 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cedex	☎ 03.24.56.89.40 - ☎ 03.24.33.50.77 ✉ cda.08@ardennes.chambagri.fr
Chambre Départementale d'Agriculture de l'Aube	2 bis rue Jeanne d'Arc - BP 4080 10018 TROYES Cedex	☎ 03.25.43.72.72 - ☎ 03.25.73.94.85 ✉ contact@aube.chambagri.fr
Chambre Départementale d'Agriculture de la Marne Technicien : M. Marc TETARD	Complexe Agricole du Mont Bernard Route de Suippes - BP 525 51009 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex	☎ 03.26.64.08.13 ☎ 03.26.64.95.00 ✉ accueil-chalons@marne.chambagri.fr
Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Marne	Maison de l'Agriculture 26 avenue du 109 ^{ème} R.I. - BP 82138 52905 CHAUMONT Cedex	☎ 03.25.35.00.60 ☎ 03.25.35.03.34 ✉ accueil@haute-marne.chambagri.fr

Administrations

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Service Régional des Filières, des Territoires et de l'Environnement	Complexe Agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51037 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex	☎ 03.26.66.20.66 ☎ 03.26.66.20.14 ✉ srftte.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr
Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	40 bd Anatole France BP 80556 51022 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX	☎ 03.51.41.62.00 - ☎ 03.26.70.80.01 ✉ dreal-champard@developpement-durable.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires des Ardennes Service Eau, Aménagement du Territoire et Environnement	44 rue du Petit Bois 08109 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cedex	☎ 03.51.16.50.00 ☎ 03.51.16.52.52 ✉ ddt-seate@ardennes.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de l'Aube Service Économies Agricole et Forestière	1 boulevard Jules Guesde BP 769 10026 TROYES Cedex	☎ 03.25.71.18.20 ☎ 03.25.73.70.22 ✉ ddt@aube.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Marne Cellule Nature	Service Eau Environnement et préservation de la ressource 40 bd Anatole France - BP 60554 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	☎ 03.26.70.81.81 ☎ 03.26.70.82.97 ✉ ddt-seepr@marne.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne Service Environnement et Ressources Naturelles	82 rue du Commandant Hugueny CS 92087 52903 CHAUMONT Cedex 9	☎ 03.25.30.79.79 ☎ 03.25.30.79.80 ✉ ddt-sern@haute-marne.gouv.fr

Organismes de promotion du bois-énergie

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Responsable énergies nouvelles : M. Axel WYCKHUYSE	Direction régionale 116 avenue de Paris 51038 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex	☎ 03.26.69.20.96 ☎ 03.26.65.07.63 ✉ champagne-ardenne@ademe.fr
Agence Locale de l'Énergie des Ardennes et du Climat (ALE 08) Directrice : Mme Christel SAUVAGE	17 rue Irénée Carré 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	☎ 03.24.32.12.29 ☎ 03.24.54.68.27 ✉ infos@ale08.org
Mission Bio-Énergie 10 Chargé de mission : M. Audry CROENNE	Chambre d'Agriculture de l'Aube 2 bis rue Jeanne d'Arc - BP 4080 10018 TROYES Cedex	☎ 03.25.43.72.94 ☎ 03.25.73.94.85 ✉ audry.croenne@aube.chambagri.fr
Mission Bio-Énergie 52 Chargée de mission : Mme Pauline BONNET	Chambre d'Agriculture de Haute-Marne 26 avenue du 109 ^{ème} R.I. 52011 CHAUMONT	☎ 03.25.35.02.86 ☎ 03.25.35.03.23 ✉ pbonnet@haute-marne.chambagri.fr



Les entreprises adhérentes à Forêt QUALITÉ au 1^{er} décembre 2012

L'adhésion à Forêt QUALITÉ est une démarche volontaire qui engage les entreprises forestières de Champagne-Ardenne à effectuer des travaux forestiers de qualité, respecter le milieu forestier, être en accord avec les réglementations et avoir des relations claires et transparentes avec le client. Le cahier des charges auquel ces entreprises sont soumises est harmonisé avec le cahier des charges de PEFC. Les adhérents s'engagent également à faire évaluer leur travail : à la fin de chaque chantier, une fiche d'évaluation est remise au donneur d'ordre ou au propriétaire forestier qui donne son avis et renvoie la fiche au bureau de Forêt QUALITÉ.

Pour plus d'informations sur l'association (liste des adhérents régulièrement remise à jour, cahier des charges, mode d'évaluation,...), n'hésitez pas à consulter notre site internet foret-qualite.com, ou à nous contacter :



Photo Forêt-Qualité

Forêt QUALITÉ - chez Valeur Bois - MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard
- Route de Suippes - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE - ☎ 03 26 26 82 67 –
✉ 03 26 26 19 05 – contact@foret-qualite.com

Département	Entreprise - Responsable	📍	☎
Ardennes	EURL TAILLEUR Fabrice	28 route du Stade - 08150 RENWEZ	03.24.54.24.02
	SARL TAILLEUR Pascal	Route de St Menges - 08200 FLOING	03.24.29.26.65
	ARNOULD BOIS - ARNOULD Jean-Michel	4 bis place de l'Église - 08270 WAGNON	03.24.39.09.50
	FEDELE André SAS	1 rue du Port - 08400 VOUZIERES	03.24.71.65.03
Aube	SARL BRAY Père et Fils - BRAY Jean-Pierre	La Petite Jaronnée - 10160 BERULLE	03.25.46.78.63
	SARL SYBE BOIS - BRAY Sylvain	La Petite Jaronnée - 10160 BERULLE	03.25.46.78.63
	EURL VALLANT DEBARDAGE - FOSSEZ Fabien	1 rue des Lilas - 10170 VALLANT ST GEORGES	03.25.24.43.78
	NC BOIS - CUNY Nicolas	19 rue du Maréchal Ferrant - 10200 THIL	03.25.92.77.52
	PETIT Pascal Entrepreneur de Travaux Forestiers	10 Grande Rue - 10260 VAUDES	09.71.28.45.80
	DANCZUK Christophe	4 rue Principale - 10320 CRESANTIGNES	03.25.80.20.66
	CHERRONNET Eric	49 Grande Rue - 10500 SAINT LEGER S/S BRIENNE	03.25.92.63.02
	HERBOMEL Alain	37 rue des Blés d'Or - 89260 COURROY PERCENEIGE	03.86.88.94.47
Haute-Marne	MUTZ Travaux forestiers - MUTZ Frédéric	Chemin de la Source - 52000 EUFFIGNEIX	03.25.32.39.49
	SARL D&B - ABRANTES Paulo	35 avenue Victor Hugo - 52000 CHAUMONT	03.25.01.34.20
	MONGIN Dominique	12 rue Caron - 52160 ARBOT	03.25.90.86.21
	ACB - CABARTIER Alban	11 rue des Roches - 52170 FONTAINES/MARNE	03.25.04.23.32
	SARL Marnotte Développement - GUENAT Patrick	Rue de la Marnotte - 52200 BALESMES/MARNE	03.25.90.72.65
	LEPITRE Robert	3 rue de l'Avenir - 52250 LONGEAU	03.25.88.22.77
	SCODITTI Giovanni	17 rue Notre Dame - 52300 BLECOURT	03.25.04.49.97
	DUMAND Olivier	4 rue du Moulin - 52400 LARIVIERE-ARNONCOURT	03.25.90.15.26
	ETF ARMAND Emmanuel	6 rue de l'Église - 52500 PRESSIGNY	03.25.87.17.99
	SARL DESPREZ - DESPREZ Vincent	36 rue de la Population - 52800 POULANGY	03.25.31.14.35



Tentez l'expérience : découvrez les Fogefor !

Les FOGEFOR ont cette année encore fait de nouveaux adeptes en Champagne-Ardenne. Qu'ils soient agriculteur, retraité ou hôtelier, les stagiaires ayant suivi le cycle 2012 « Comment dynamiser la sylviculture grâce au bois-énergie » partagent la même passion pour la forêt. Propriétaires de forêts plus ou moins importantes (de 10 à 250 ha), ils se retrouvent pour suivre une même formation, où chacun apprend comment gérer sa forêt, et comment la valoriser au mieux.

Laurent, agriculteur de 41 ans, a reçu sa forêt en héritage. Bien que celle-ci ne soit pas de grande qualité, Laurent y est fortement attaché. Charmé par la problématique bois-énergie de ce FOGEFOR, Laurent a franchi le pas et s'est inscrit pour participer, avec 15 autres personnes, au programme alternant théorie et pratique, exposés en salle et visites sur le terrain. Ces journées lui ont permis de se familiariser avec le vocabulaire forestier, de découvrir comment valoriser ses bois et de comprendre que chaque ressource a un débouché qui lui est propre. Ainsi, Laurent, rassuré sur l'abondance de la ressource bois sur la région, souhaite mettre en place une chaufferie bois.

ATTENTION !

Mesdames, Messieurs les propriétaires forestiers engagés dans la gestion durable des forêts : si vous avez adhéré à la certification PEFC en 2008, votre adhésion à PEFC arrive à échéance au 31/12/2012.

Pour garantir la gestion durable de vos bois sans discontinuité, notre secrétariat vous enverra sous peu un nouveau bulletin d'adhésion à remplir dès que possible et à retourner à :

PEFC Champagne-Ardenne - MRFB -
Complexe agricole du Mt Bernard -
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE - ☎
03 26 65 75 01 - ✉ pefc.ca@orange.fr

Jérôme, pour sa part, s'intéresse depuis plusieurs années à la forêt. À 60 ans, il a déjà participé à trois stages FOGEFOR, et possède désormais les connaissances de base. Cependant, il approfondit, en fonction des sujets proposés, certaines problématiques telles que le dialogue avec les professionnels de la filière forêt-bois, ou les aspects plus commerciaux.

Jean-Claude, retraité, a acheté sa forêt il y a 2 ans. La nécessité d'y mener de nombreux travaux et de reprendre la gestion de ces parcelles laissées à l'abandon l'ont conduit à se tourner vers la coopérative qui montait le FOGEFOR. Le programme et les dates étant adaptés à ses besoins, Jean-Claude a suivi un cycle de professionnalisation qui lui a permis « de trouver une solution pour l'utilisation des résidants », « d'orienter une partie de sa production forestière future en bois énergie » et « de partager l'expérience d'autres stagiaires ». Jean-Claude a été particulièrement satisfait de l'intervenant principal qui, sur simple demande des stagiaires, a su appuyer ses présentations sur le côté économique. Conquis par cette première expérience, le jeune retraité est volontaire pour « suivre d'autres formations, car ces rencontres sont très enrichissantes ».

Vous vous retrouvez parmi ces témoignages ? Alors vous aussi, inscrivez-vous aux formations FOGEFOR pour 2013. La liste des cycles proposés est

Des formations pour améliorer la gestion de nos forêts

Soucieuses de la qualité des interventions et travaux réalisés dans les forêts de Champagne-Ardenne, les associations PEFC Champagne-Ardenne et Forêt QUALITÉ proposeront au premier semestre 2013 une formation sur la limitation des impacts en forêt, à destination des entreprises forestières de la région. Au cours d'une journée et demie, les thèmes suivants seront abordés : le franchissement de cours d'eau, la préservation des sols, la prévention des pollutions, la gestion des déchets d'exploitation et le maintien de la biodiversité sur les chantiers. Des présentations théoriques dispensées par l'institut technologique FCBA seront suivies de démonstrations pratiques sur le terrain. Elles permettront aux participants de parfaire leur technique en vue de leurs futurs chantiers, afin d'améliorer la qualité des prestations réalisées sur vos propriétés forestières.

fournie en page 11 de votre Sylvinfo. Que vous soyez débutant ou que vous ayez déjà suivi plusieurs cycles de formation, les sujets varient d'année en année, alors n'hésitez plus : il y a forcément un FOGEFOR qui vous concerne.

Hélène Feuilly - UFPCA



Photo F&B



Formations FOGEFOR pour 2013

Les FOGEFORS sont des formations à la gestion forestière qui s'adressent aux propriétaires forestiers ou

aux gestionnaires désirant apprendre à gérer leur bois.

Journée régionale

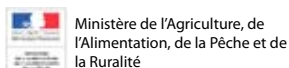
La journée régionale de la Forêt Privée Champardennaise aura lieu dans l'Aube le samedi 28 septembre 2013. Le lieu et le programme seront diffusés dans un prochain Sylvinfo. **Retenez votre journée dès maintenant.**

Département	Type de formation	Thème de la formation	Nb jours	Dates
08	Cycle de professionnalisation	Analyser mes peuplements, les mettre en valeur, les renouveler (<i>Achat et valeur d'une parcelle voisine. Cas des parcelles pauvres. Comment assurer la mise en valeur et le renouvellement d'une parcelle issue du taillis sous futaie. Identification, estimation et vente d'une coupe.</i>)	4	03/05/2013 07/06/2013 13/09/2013 25/10/2013
51 et 52	Cycle de base	Gérer durablement son patrimoine forestier de la graine à la grume (<i>La forêt française et son organisation. L'écosystème forestier. La forêt : un patrimoine riche en biodiversité à gérer durablement. Les principales essences forestières. La gestion des peuplements réguliers. La gestion des peuplements irréguliers. La gestion des jeunes peuplements. Le matériau bois. L'exploitation et la commercialisation des bois. La forêt et ses ennemis. La fiscalité et la législation forestière.</i>)	11	22/03/2013 12/04/2013 3 et 31/05/2013 28/06/2013 23/08/2013 13/09/2013 4 et 25/10/2013 22/11/2013 13/12/2013
10 et 51	Cycle de professionnalisation	De l'estimation à la transformation des bois, ou comment mieux connaître ses produits pour mieux les commercialiser (<i>Préparation d'une vente de bois. Exploitation, classement et transformation des bois feuillus ; des bois résineux ; des bois de peupliers.</i>)	4	29/03/2013 26/04/2013 17/05/2013 21/06/2013
08, 10, 51, 52	Cycle d'initiation	Gérer un groupement forestier (<i>Fonctionnement administratif, législatif et financier du groupement forestier. Description des peuplements. Gestion et sylviculture. Fiscalité et législation en forêt. Commercialisation des bois.</i>)	4	20 et 21/09/2013 11/10/2013 12/10/2013
52	Cycle de professionnalisation	Choisir de produire des feuillus (<i>exigences stationnelles des feuillus du département, choix des essences et techniques de plantations, sylviculture des jeunes peuplements feuillus naturels et artificiels, fiscalité et investissements.</i>)	4	6/09/2013 04/10/2013 15/11/2013 06/12/2013

N'hésitez pas à vous préinscrire en renvoyant le coupon d'inscription ci-joint (ou sa photocopie) à :

UFPCA – Maison Régionale de la Forêt et du Bois – Complexe agricole du Mont Bernard – Route de Suippes – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.
Contact/informations : 03 26 65 75 01

Les FOGEFORS bénéficient du soutien financier de :



Centre National Professionnel de la Propriété Forestière



OUI, je me pré-inscris au(x) stage(s) FOGEFOR suivant(s) :

- Cycle de professionnalisation « Analyser mes peuplements, les mettre en valeur, les renouveler ».
- Cycle de base 2013 « Gérer durablement son patrimoine forestier de la graine à la grume ».
- Cycle de professionnalisation « De l'estimation à la transformation des bois, ou comment mieux connaître ses produits pour mieux les commercialiser ».
- Cycle d'initiation « Gérer un groupement forestier ».
- Cycle de professionnalisation « Choisir de produire des feuillus ».

* L'adhésion à l'UFPCA section Fogefor (85 €/an) donne accès gratuitement aux formations. Le versement de cette cotisation se fera lors de votre inscription définitive au(x) stage(s) soit 85 € pour les cycles de professionnalisation et d'initiation, et 170 € pour le cycle de base (cotisation pour 2 années).

Madame / Monsieur

Nom Prénom

Adresse

Téléphone/...../...../...../..... E.mail@.....





Nouvelles brèves

Du nouveau sur la cueillette des champignons

Le nouveau Code forestier aggrave les sanctions concernant la récolte de champignons et de truffes sur les biens d'autrui sans autorisation.



Photo S. Figoni

L'article L.163-11 (créé par l'ordonnance n° 2012-92 du 26 janvier 2012) stipule que « le fait, sans l'autorisation du propriétaire du terrain, de prélever des truffes, quelle qu'en soit la quantité ou un volume supérieur à 10 litres d'autres champignons, fruits ou semences des bois et forêts, est puni... de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Code pénal – Du vol simple et des vols aggravés – article 311-3).

Rappel : PSG et engagements fiscaux

Les propriétaires forestiers ayant bénéficié après la parution du décret du 25 mai 2011 d'une exonération fiscale au titre de l'ISF ou d'une réduction des droits de mutation (« Monichon ») doivent, si leur forêt est soumise à l'obligation de plan simple de gestion, faire agréer un plan simple



La rédaction de Sylvinfo vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

de gestion, dans un délai de 3 ans à compter de la date à laquelle ils ont bénéficié de cette exonération.

En l'absence de plan simple de gestion agréé dans ce délai de 3 ans, nous vous rappelons que l'administration fiscale pourrait vous réclamer les droits exonérés assortis d'un droit supplémentaire et d'intérêts de retard.

Aussi, si vous êtes concernés, nous ne pouvons que vous conseiller de déposer rapidement un plan simple de gestion auprès du CRPF.

Changement de personnel

Après presque 40 ans passés au CRPF de Champagne-Ardenne, Yves Dehoche a fait valoir ses droits à la retraite, à la fin de cette année 2012.



Yves Dehoche a eu à exercer de multiples fonctions au sein de l'établissement et plus particulièrement sur les secteurs Champagne crayeuse et Argonne mar-

naise. Mais c'est au titre de conseiller régional en populiculture qu'il s'est fait le plus connaître professionnellement. Il avait acquis en ce domaine une grande

compétence technique appuyée sur un très bon réseau de parcelles de références et complétée par sa mission de correspondant-observateur du département de la santé des forêts. Et il ajoutait à tout ça une exceptionnelle qualité de « communicant », enthousiaste et chaleureux.

Longue et agréable retraite, Yves !

Son remplacement sera assuré sur le secteur forestier est-marnais par Jean-Baptiste Wokan, technicien, et la populiculture sera reprise par Nicolas Vanderheeren ingénieur, l'un et l'autre déjà en place.

Mais budgétairement son départ permet le recrutement à compter du 1^{er} février 2013, d'un nouveau technicien, Fabrice Beynette, affecté à l'antenne CRPF de Troyes. Bernard Bou-



Fabrice Beynette

chet était seul, jusqu'alors à s'occuper du département de l'Aube. Il aura désormais la responsabilité du secteur sud-aubois, en plus de la mis-

sion de correspondant-observateur de la santé des forêts sur le département, Fabrice Beynette étant chargé du secteur nord-aubois.

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée de la région Champagne-Ardenne

CRPF

 **MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard - Route de Suippes 51000 Châlons-en-Champagne**

 **03 26 65 18 25**

 **03 26 65 47 30**

 **champagneardenne@crpf.fr**

Sylvinfo est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, par l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne et par les Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Départementaux.

Crédits photos et illustrations : CRPF de Champagne-Ardenne, Syndicats départementaux

Directeur de la publication : Patrice BONHOMME

Directeur de la rédaction : Claude BARBIER

Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne à Épernay (51).

 **IMPRIMERIE LE RÉVEIL DE LA MARNE**

